



CHEF DU SERVICE DE TOPOGRAPHIE ET DE VULGARISATION

Profils et expériences professionnelles :

- Etre Ingénieur, Architecte, Urbaniste ou être classé à l'échelle 20 au moins* titulaire d'un diplôme supérieur, licence ou équivalent au moins ;
- Avoir 2 ans d'ancienneté effective au moins en tant que titulaire ou détaché à l'AUO ;
Ou
- Etre classé à l'échelle 17 au moins * et ayant 10 ans d'ancienneté effective au moins dans l'Administration dont 4 ans d'ancienneté au moins dans l'échelle précitée.
- Avoir une expérience en matière de la planification et de la gestion urbaine, du foncier et de la topographie.

Compétences requises :

- Maîtrise de la réglementation en vigueur notamment en matière d'urbanisme et de gestion urbaine;
- Maîtrise des techniques en matière de topographie ;
- Maîtrise des procédures foncières propres aux agences urbaines;
- Avoir des connaissances techniques dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la planification et gestion urbaine ;
- Avoir des connaissances sur les procédures et les circuits d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitation ;
- Avoir des compétences managériales et relationnelles ;
- Maîtrise de l'outil informatique.

Qualités personnelles :

- Disponibilité et mobilité dans le travail ;
- Savoir communiquer et négociateur ;
- Sens du relationnel ;
- Esprit d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Capacité d'encadrement ;
- Capacité à gérer les conflits ;
- Sens de confidentialité ;
- Sens de l'observation.

* Conformément au classement prévu par le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine

Activités et missions principales :

- Mettre à jour les cartes topographiques, les restitutions, les fichiers fonciers et les enquêtes parcellaires ;
- Traiter les projets d'arrêtés d'alignement en respectant la réglementation en vigueur ;
- Mener les enquêtes et expertise foncières ;
- Assurer la prospection des terrains pour les aspects fonciers ;
- Pré-instruire et instruire les demandes d'autorisation de construire, de lotir, de morceler ou de créer un groupe d'habitations ;
- Instruction des dossiers d'investissements ;
- Assurer la vente des documents d'urbanisme ;
- Représenter le département au niveau des commissions d'instructions des projets d'expertise, de choix de terrains, des commissions chargées de certaines opérations foncières ;
- Préparer, lancer et suivre les travaux topographiques, cartographiques et photogrammétriques ;
- Réaliser les études foncières,
- Assister les établissements ou organismes publics dans le choix de terrains pour leur acquisition compte tenu de l'affectation qui lui est destinée.
- Elaborer et délivrer les notes de renseignement ;
- Vulgariser tous les textes de lois, règlements et procédures liés au domaine foncier, urbanisme et construction ;
- Assurer le suivi et la coordination entre les différents membres de son équipe ;
- Assurer l'application et l'amélioration continue du processus rattaché au service.

Dossier de candidature :

Toute candidature sera accompagnée :

- D'une demande manuscrite ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une appréciation du responsable hiérarchique sur les compétences et les connaissances professionnelles, l'efficacité et le rendement ;
- D'une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour la prise en charge du service et de la compréhension des tâches y afférentes (2 à 3 pages) ;
- D'un plan d'action pour le court et moyen terme (2 à 3 pages) ;
- D'un engagement sur l'honneur signé par le candidat afin de veiller à la bonne moralité du fonctionnement et la gestion du service.

Les dossiers doivent être déposés sous pli fermé au plus tard le 31 mai 2022 à 16 h au service du personnel de l'Agence Urbaine d'Oujda. ✍

AGENCE URBAINE D'OUJDA

